



Extrait de délibération

Comité syndical 12 décembre 2022 –Parthenay

Identifiant
2022-12-09

L'An Deux Mille Vingt -Deux le douze décembre à 18h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
Mme Bérengère Ayrault a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation :

6 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice :

31 titulaires / 31 suppléants

Présents :

19 titulaires, 1 suppléant

Absents, excusés :

12 titulaires, 30 suppléants

Votants :

20

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	FOUILLET Olivier BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard	NOLOT Monique,		
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSONNEAUX Jean-Paul, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, PARNAUDEAU Guillaume, GUERIN Jean-Claude CHEVALIER Éric, CLEMENT Guillaume, CUBAUD Olivier,	BACLE Jérôme, BERGEON Patrice, BRESCIA Nathalie, GILBERT Véronique		
Val de Gâtine	CHAUSSERAY Francine RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle ATTOU Yves, BIRE Ludovic,	BAILLY Christiane, BARANGER Johann, FRADIN Jacques, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal.	AUDEBERT Claude	

Convention cadre de partenariat avec le Conseil régional pour la création du Parc naturel régional de Gâtine poitevine.

Vu l'avis d'opportunité favorable de la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine portant sur le projet de création d'un PNR « Gâtine poitevine » en date du 3 décembre 2019.

Vu l'avis d'opportunité favorable émis par le Préfet de Région après consultation du Conseil National de Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, en date du 03 décembre 2019.

Vu la délibération du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine n°2021. 518.SP approuvant l'extension du périmètre d'étude initial du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine fixé à 84 communes.

Vu la délibération du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine du 30 mai 2022 adoptant la stratégie en vue de la rédaction de la charte du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine.

Considérant que :

- la Région Nouvelle-Aquitaine a identifié le PETR du Pays de Gâtine comme le partenaire local pour co-piloter le projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine. En approuvant l'étude d'opportunité et le périmètre associé, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée à poursuivre cette procédure afin de favoriser l'élaboration et l'appropriation du projet de territoire que représente la charte du PNR.

Une première convention cadre de partenariat est venue définir les modalités de coopération entre la Région et le Pays de Gâtine et s'achève en fin d'année 2022.

- une deuxième convention cadre de partenariat a été élaborée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le PETR du Pays de Gâtine pour une durée de 4 ans, de janvier 2023 à décembre 2026.

Par cette convention, le PETR du Pays de Gâtine s'engagera notamment à :

- assurer l'élaboration du projet de charte du PNR en tant que structure de préfiguration.
- organiser localement la concertation avec les acteurs du territoire et mettre en place une gouvernance élargie permettant l'association étroite et équitable de l'ensemble des communes et collectivités du territoire concerné. ;
- organiser les réunions du conseil scientifique et prospectif qui apporte une contribution pluridisciplinaire à l'élaboration de la charte ;
- mettre en œuvre des actions de préfiguration du PNR notamment en matière de transition écologique et énergétique
- veiller à la bonne information des élus, des acteurs locaux et de la population

Accusé de réception en préfecture
179-200072189-20221212-2022-12-09-DE
Date de réception préfecture : 13/12/2022

- développer des partenariats et des collaborations, tant pour co-construire le projet de PNR que pour réaliser les expertises nécessaire

- la Région, qui pilote cette procédure, a évalué l'accompagnement financier en prévoyant l'octroi d'une aide de 100 000 € par an durant la période de création du PNR prévue jusqu'en 2026.

-pourront s'ajouter aux crédits d'élaboration de la Charte, des crédits pour des actions de préfiguration à hauteur de 160 000€ maximum pour 4 ans.

- s'agissant d'éléments de cadrage, les engagements financiers du Conseil Régional seront pris annuellement sur sollicitation du PETR du Pays de Gâtine

Les membres du Comité syndical :

- **autorise le Président à signer ladite convention pluriannuelle de partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.**

- **autorise le Président à signer les documents relatifs à ce dossier et permettant de solliciter les subventions liées à ce projet**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD